

**COMITE D'INTERETS DE QUARTIER
SAINT-CHARLES, CHATEAU L'ARC et BASTIDE NEUVE
COMMUNE DE FUVEAU
N°78/229**

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 2017

ORDRE DU JOUR :

- 1. Modification des Statuts**
- 2. Election du Conseil d'Administration**
- 3. Approbation des Comptes**
- 4. Fixation de la cotisation 2017**
- 5. Questions diverses**

Présents à l'Assemblée Générale :

Mme PIGNON et Mrs ALLIO Alain, BRERRO Bernard, FAURE Laurent, JACQUET Michel, GASQUERES Stéphan, PAGANO Hubert, PUPUNAT Michel, ROGOWSKY-MERVEILLE, ROSTAN Bernard et SIMON Michel

Représentés : Mme ALLIO Monique, Mr RAKITIC Gérald, Mr GASTALDELLO
Personne du Hameau de Château l'Arc ni du Quartier Bellevue

1.Modification des Statuts

Celle-ci porte sur l'emprise géographique du CIQ. En effet, considérant d'une part que la résolution des problèmes inhérents aux riverains du CIQ ne sera véritablement efficace que si le secteur géographique n'est pas trop important et, d'autre part que le CIQ voisin, Le CIQ du Soleil Levant, a maintenant comme adhérents les riverains de La Bastide Neuve et du Chemin des Pradels qui faisaient partie de notre CIQ, nous proposons de le réduire d'autant. Ceci circonscrirait l'emprise géographique de notre CIQ au Quartier Saint Charles, au Hameau de Château l'Arc et aux Quartiers de Bellevue et du Castellas.

Le changement d'emprise est **voté à l'unanimité.**

2. Election du Conseil d'Administration

Sont élus : Mr JACQUET Michel Président, Mr BRERRO Bernard Trésorier et Mr PUPUNAT Michel Secrétaire. **Voté à l'unanimité**

3. Approbation des Comptes

L'Assemblée prend note du solde du Compte Caisse d'Épargne du CIQ pour un montant de 2552,38 € au 1^{er} janvier 2017. Communication de la nouvelle composition du Conseil d'Administration sera faite à la Caisse d'Épargne de manière à pouvoir se servir à nouveau du compte. Aucun vote n'est requis.

4. Fixation de la cotisation 2017

La cotisation 2017 est **votée à l'unanimité** à 10 €.

5. Questions diverses

5.1 Les nuisances occasionnées par le fonctionnement des hangars situés en bordure de la RD6 : ces nuisances sont à la fois sonores et visuelles (éclairage intempestif) ; sonores à cause des manœuvres du tracteur-remorqueur chargé de placer les remorques frigorifiques amenées par les semi-remorques (lors des marche-arrière ce tracteur émettait un signal sonore répétitif très gênant (surtout la nuit), des moteurs des remorques

frigorifiques qui stationnent toute la nuit avec leur moteur qui tourne continuellement ainsi que les moteurs des climatisations des entrepôts, situés sur le toit des hangars et qui sont, eux aussi très bruyants. Deux entrevues ont déjà eu lieu avec Mr BARLATIER, propriétaire du site. Quelques aménagements s'en sont suivis (création d'une butte de terre arbustive, suppression du signal sonore du tracteur et pose d'une pancarte demandant aux chauffeurs de camions de ne pas klaxonner) mais certaines autres promesses n'ont, pour le moment, pas vu le jour et les nuisances continuent.

Une réunion tripartite (Mme le Maire, CIQ et Mr BARLATIER) avait été envisagée. Le CIQ va la relancer, les craintes des riverains étant très fortes à l'approche des beaux jours où l'on aura tendance à se tenir sur les terrasses et à laisser les fenêtres ouvertes.

5.2. Problèmes avec les gros semi-remorques qui, trompés par leur GPS, s'aventurent sur la route des Michels et, surtout sur le Chemin de Saint Charles.

Lorsqu'ils s'aperçoivent de leur erreur avant de s'aventurer sur le Chemin Saint Charles, ils manoeuvrent, très difficilement d'ailleurs, à l'entrée du chemin mais, lorsqu'ils s'aventurent sur le Chemin Saint Charles, ils n'ont plus qu'à retourner en marche arrière sur la route des Michels avec les accidents qui se produisent parfois, le camion se retrouvant dans le fossé.

Le CIQ va donc demander à la mairie de mettre un panneau à l'entrée de la Route des Michels interdisant aux poids-lourds d'emprunter cette route. Ils ont, à cet endroit-là, la place de manoeuvrer et de faire demi-tour.

5.3. Déchets laissés par les utilisateurs de MacDo :

Nous avons en effet à déplorer tout le long du Chemin Saint Charles « l'oubli » des utilisateurs de MacDo. Il y a quelques années, la mairie avait eu un accord avec le MacDo qui envoyait un employé ramasser les détritiques de ses clients. Aujourd'hui, apparemment, cet accord a été oublié. Nous nous proposons d'aller rencontrer à nouveau les responsables du MacDo pour essayer de trouver une solution.

5.4. Problèmes des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est interdit sauf pour les riverains soumis à l'obligation de débroussaillage (50 M autour de leur habitation). Ceux-ci ont le droit de brûler ces déchets verts les mois de janvier, mars, avril, mai, juin, octobre, novembre et décembre, de 10 h à 15h30, si les conditions de pollution sont bonnes (voir mairie). Il faut évidemment aller voir d'abord en mairie si vos parcelles sont concernées par l'OLD (Obligation Légale de Débroussaillage).

5.5. D'autres demandes ont été formulées, demandes que le CIQ défendra auprès de la mairie :

- l'éclairage du Chemin Saint Charles, les enfants rentrant de nuit, en hiver, après l'école, étant complètement dans le noir.
- un abri-bus (ou, à minima, un arrêt de bus) à l'entrée du Chemin Saint Charles
- la mise à disposition d'un container destiné au verre en bas du Chemin du Castellans
- l'élargissement de la portion de route entre le carrefour menant à MacDo et le chemin Saint Charles : un échange de courrier est en cours avec la DDE d'une part et la mairie d'autre part

Communication de ce Compte-Rendu d'Assemblée Générale sera faite à la Mairie de Fuveau ainsi qu'à la Sous-Préfecture d'Aix en Provence pour homologation de la nouvelle emprise du C.I.Q SAINT-CHARLES

Le siège du C.I.Q est maintenant chez le Président Mr JACQUET, Allée de Vaublanc
13710 FUYEAU Tel : 06 70 93 91 45 E-Mail : okapi13@aliceadsl.fr
